



Psychothérapeute ou Psychanalyste

Par **cuick4**, le **16/06/2014 à 07:41**

Bonjour, je voudrais savoir si le fait d'avoir obtenu mon diplôme de secrétaire médico-social après 3 ans et demi de formation me donne le droit en toute légalité d'ouvrir mon propre cabinet sachant que pendant cette formation dans une école privée j'ai étudié tout ce qui se rattache à ces domaines que sont la psychanalyse et la psychothérapie.
Merci de votre réponse.
En accusant bonne réception de ce message, je vous pris d'agréer mes salutations distinguées.
Franck, Bordeaux.
(pour information, j'ai obtenu mon diplôme avec une moyenne de 15,20/20)

Par **aguesseau**, le **16/06/2014 à 09:48**

bjr,
la formation de secrétaire médico-social n'a rien à voir avec celle de psychanalyse ou de psychothérapeute.
il existe des cursus d'études supérieures (master) de psychanalyse ou de psychothérapeute.
il me semble que l'exercice de ces professions est encadrée et nécessite de posséder certains diplômes universitaires.

Par **Lag0**, le **16/06/2014 à 10:13**

Bonjour aguesseau,
Je ne connais pas le cas du psychothérapeute, mais pour ce qui est du psychanalyste, nul besoin du moindre diplôme. Chacun peut s'autoproclamer "psychanalyste", souvent après avoir subi soi-même une analyse.